

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

Présent(e)s : Christian Cassulo, Pierre-François Chaut, Michèle Harang, Nathalie Guittard, Marion Fauvet, Sabrina Maillard, Gilles Soleillant, Marlène Bégonin

Absent(e)s excusé(e)s : Eric Voirin donne pouvoir à Sabrina Maillard, Joël Mars donne pouvoir à Marion Fauvet

Secrétaire(s) de séance : Sabrina Maillard

Ouverture de la séance : 20h00

## **A – Délibérations à l'ordre du jour :**

### ***1. Délibération pour la mise en place d'un sens unique sur la voirie communautaire n°VC5 dite chemin du « Petit Bois de Gruel »***

Il s'agit de l'ancien délaissé de la route départementale 102 qui débouche sur le carrefour de Chazelles. La visibilité n'est pas assurée pour les véhicules qui remontent cette voie. Suite à la concertation préalable avec les services du département, il est proposé au conseil municipal de rendre cette voie en sens unique afin de sécuriser la circulation. La circulation du sens unique se ferait depuis le carrefour de Chazelles vers celui du Besset.

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

### ***2. Délibération pour signature d'une convention de transport Service fourrière animale entre la commune de Gumières et le gérant de la pension animale et fourrière***

La compétence fourrière animale est assurée par Loire Forez Agglomération qui a confié la prise en charge et le gardiennage des chiens et chats errants au domaine des Mûriers (Saint-Etienne-le-Molard).

La capture et le transport ne font pas partie des prestations fournies par Loire Forez et son délégataire. Il est proposé de conventionner cette prestation éventuelle pour la capture et le transport des animaux errants depuis la commune de Gumières. La durée de cette convention est d'une année et les frais de capture et de transport sont uniquement facturés au cas par cas.

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

### ***3. Délibération pour l'achat subventionné de purificateurs d'air***

La Région Auvergne Rhône-Alpes aide les communes de moins 20 000 habitants à équiper les écoles en purificateurs d'air pour améliorer la qualité de l'air dans les locaux des établissements scolaires où les conditions de port du masque sont inexistantes ou difficiles à mettre en œuvre (cantine, périscolaire).

Après examen de plusieurs devis, il est proposé :

- de retenir l'offre de la société SEB/Rowenta pour la fourniture et la livraison de 3 purificateurs d'air et de 6 kits de filtres pour un montant de 868,50 € TTC.
- D'autoriser M. Maire à demander une subvention auprès de la région AURA pour un montant de 694,80 € TTC

10 Votes

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

#### **4. Délibération pour la souscription d'un abonnement auprès de l'application Illiwap**

ILLIWAP est un outil d'information et d'alerte (incidents, météo, pollution, trafic, info citoyenne...). Cette application permet de communiquer en temps réel auprès des utilisateurs Illiwap. De même, il est possible de souscrire un contrat « Premium » permettant davantage de possibilités : informations spécifiques adressées uniquement aux utilisateurs Illiwap (écoles, associations, cantine...) abonnés à la station de la commune et faisant l'objet de sous comptes privés; module de signalement des citoyens...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se positionne sur l'abonnement type « Premiers pas » pour un montant de 120 € TTC/an et pour une durée de 12 mois

10 Votes                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 10

#### **5. Délibération pour autoriser Mr le maire à annuler le loyer de l'auberge**

En raison des mesures sanitaires Covid-19 et de la fermeture administrative du 29 octobre 2020 des établissements de restauration, l'Auberge de l'Orée du Bois est fermée depuis cette date.

Aucune date de réouverture n'est envisagée à ce jour.

Le gérant de l'auberge continue d'assurer les repas pour la cantine scolaire.

En compensation de cette contrainte, il est proposé d'annuler les loyers pour tous les mois concernés jusqu'à la fin de la fermeture administrative.

10 Votes                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 10

#### **B. Informations diverses :**

- 1) Point sur le dossier éolien
- 2) Préparation des investissements à venir
- 3) PLUI
- 4) Cession acquisitions parcelles communale et VC2G à Gruel
- 5) Vente parcelle Rochigneux ZA60
- 6) Achat parcelle sous le parking de la Mairie

Clôture du conseil à 21h25

**Gumières, le 5 février 2021**  
**Le Maire**

